



Exemple : base d'argumentation PJ

Table des matières

1	Qu'est-ce qu'un parlement des jeunes ?	2
1.1	Activités	2
1.1.1	Activités politiques :	2
1.1.2	Projets :	2
1.2	Membres	2
1.3	Moyens	3
1.4	Compétences politiques	3
2	Pour quelles raisons avoir un parlement des jeunes ?	5
2.1	Prendre part à la politique de manière durable et réelle	5
2.2	Renforcer durablement le système politique de milice	5
2.3	Former en politique en mettant l'accent sur la pratique	5
2.4	Promouvoir la jeunesse par les jeunes pour les jeunes	5
2.5	Servir d'interlocuteur pour les questions sur la jeunesse	5
3	Dans quel but avoir un parlement des jeunes ?	6
3.1	Pour les jeunes	6
3.2	Pour les instances politiques et administratives	6
3.3	Pour la société	6
3.4	Pour les jeunesse de partis	6
4	Objections à la création d'un parlement des jeunes	7
4.1	Manque d'intérêt des jeunes	7
4.2	Complexité des thèmes	7
4.3	Préférence à une Journée de la jeunesse	8
4.4	Investissement pour un parlement des jeunes trop important	8
4.5	Non représentativité des parlements des jeunes.....	Fehler! Textmarke nicht definiert.
4.6	Les parlements de jeunes sont élitistes	Fehler! Textmarke nicht definiert.



1 Qu'est-ce qu'un parlement des jeunes ?

Un parlement des jeunes offre aux jeunes une plate-forme et les moyens de mettre en œuvre leur revendications de manière autonome au travers d'un engagement actif. Les parlements des jeunes disposent d'instruments pour réellement influencer l'organisation de l'environnement social ; ils ne sont pas une imitation de la structure politique locale. Les jeunes sont actif-ve-s, partisan-ne-s et s'engagent à long terme.

1.1 Activités

D'un côté, les parlements des jeunes s'engagent pour des demandes concrètes de la jeunesse et, de l'autre, ils encouragent la formation et la participation politiques des jeunes.

Ces objectifs peuvent être atteints par différents moyens : les parlements des jeunes peuvent faire en sorte, au niveau politique, qu'une réponse soit apportée à une requête ou que des mesures soient prises en faveur de la promotion de la formation politique. Ils peuvent également eux-mêmes adopter un thème autour duquel ils mettent en place un projet concret.

1.1.1 Activités politiques :

- ▶ Exercer des compétences politiques (interventions, prises de position, représentation au sein de commissions, octroi de moyens financiers) ;
- ▶ Faire du lobbying, mener des campagnes, etc.

1.1.2 Projets :

- ▶ Dans le domaine de la formation, de la participation et de la sensibilisation politiques pour des événements politiques ;
- ▶ Projets par et pour les jeunes dans les domaines culturel, social et sportif

Objection aux critiques envers des parlements des jeunes qui mettent l'accent sur des projets

Il n'est pas rare que le terme « parlement des jeunes » soit compris dans un sens restreint. Les politiques se représentent les parlements des jeunes comme un « parlement des adultes » dans lequel on débat uniquement mais où rien de concret n'est mis en place. Les parlements des jeunes qui mettent surtout en œuvre des projets ne les définissent pas comme politiques. On oublie que la politique consiste surtout à ce que les jeunes défendent leurs propres demandes en cherchant un moyen de les réaliser, en débattant, en trouvant des compromis, en collaborant avec les structures locales, etc. Que le moyen de mise en œuvre passe par la politique classique ou qu'il s'agisse d'un projet n'est pas le plus important ; l'essentiel est de prendre une décision pragmatique.

1.2 Membres

Selon leur organisation, les parlements des jeunes disposent de quelques rares sièges ou d'une procédure d'adhésion ouverte à laquelle tous les jeunes intéressés peuvent prendre part. Les jeunes jouissent d'une grande autonomie quant à la mise en place de leurs activités. Il s'agit de l'une des particularités et aussi de l'un des plus grands intérêts liés à l'engagement au sein d'un parlement des jeunes. Afin d'assurer une continuité, il est malgré tout nécessaire d'avoir une bonne formation et éventuellement d'être accompagné, ce que se charge de garantir la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes.



Objection à la limitation stricte de l'âge

Le parlement des jeunes doit représenter la jeunesse et, par conséquent, être ouvert à tous les jeunes. La limite d'âge pour les jeunes est souvent établie à 25 ans (statistiques OFS, Swisscom, CFF, ONU, étude Shell) et, en règle générale, même à 35 ans dans les jeunesses de partis.

Cette réalité est également celle des parlements des jeunes en Suisse. Il est possible de rejoindre la majorité des parlements des jeunes jusqu'à 25 ans et, en effet, les jeunes de cet âge sont intéressés à y entrer.

Plus l'écart entre les plus jeunes et les plus vieux au sein d'un parlement des jeunes est grand, plus le PJ peut agir de manière constante. Les membres plus âgés peuvent alors transmettre en toute tranquillité leur expérience aux suivants et les accompagner. Il est ainsi possible de garantir un transfert des connaissances optimal.

Afin de pouvoir s'engager durablement, il est nécessaire de disposer d'un certain délai :

Il n'est pas pertinent d'objecter que les jeunes âgés de 18 ans ou plus ont le droit de vote et d'élire aussi bien actif que passif. Les parlements des jeunes doivent effectivement donner non seulement une voix aux mineurs, mais aussi la possibilité aux jeunes d'acquérir de l'expérience politique jusqu'à ce qu'ils soient élu-e-s à une fonction politique. Il est rare que des jeunes de moins de 25 ans aient des mandats au sein d'un parlement.

En outre, le parlement des jeunes offre une alternative aux partis politiques. En effet, les jeunes intéressés à la politique qui n'ont pas encore décidé à quel parti adhérer peuvent engranger de l'expérience et nouer des contacts au sein des parlements des jeunes.

1.3 Moyens

Les parlements des jeunes disposent de budgets oscillants entre 0 et 50'000 francs. Nous prévoyons des frais allant jusqu'à 5'000.- (frais communaux) ou 20'000.- (frais cantonaux) par année. Si l'on considère la plus-value d'une offre permanente pour des jeunes intéressés par la politique ainsi que la formation et participation politiques qui accompagnent le parlement des jeunes, alors le montant inscrit est défendable.

Arguments en faveur d'un soutien financier

Un parlement des jeunes doit fonctionner indépendamment de sponsors privés et son temps ne doit pas être dévolu à la recherche de fonds. Pour ces raisons, le canton/la commune doit assumer les coûts structurels. Ainsi, le parlement des jeunes peut se concentrer sur ses tâches principales, il a une sécurité de planification et les jeunes n'ont pas besoin de déboursier leur propre argent pour couvrir les frais administratifs. L'administration dépense le plus souvent des sommes bien plus considérables pour encourager la relève dans le sport et la culture.

1.4 Compétences politiques

En principe, il est possible de différencier les droits suivants :

- ▶ Le droit d'intervenir ;
- ▶ Le droit de s'exprimer et d'être entendu ;
- ▶ Le droit de siéger au pouvoir législatif ou en commission ;
- ▶ Le droit d'octroyer des moyens financiers.



Argument en faveur des compétences politiques

Un parlement des jeunes doit pouvoir produire des effets et **ne pas être un exercice alibi**. Les jeunes doivent pouvoir assumer des responsabilités et **participer concrètement au processus décisionnel politique** au sein d'un parlement des jeunes. C'est pour ces raisons qu'un parlement des jeunes a également besoin de droits politiques.

D'un point de vue juridique, les compétences politiques spécifiques pour les parlements des jeunes ne constituent pas un problème. En effet, accorder des droits politiques à un parlement des jeunes est une question non pas juridique mais politique.

Souvent, donner aux mineurs des droits politiques que les majeurs n'ont pas soulève du scepticisme. Les jeunes sont pourtant encore loin d'avoir un poids politique aussi lourd que les adultes. Les adversaires n'acceptent souvent pas que les citoyens de plus de 18 ans reçoivent déjà aujourd'hui plus de droits que les jeunes et que, par conséquent, un poids politique plus important soit accordé à un groupe social.

En outre, la protection des minorités implique constamment de telles mesures préventives. La majorité des cantons et le Conseil des États font partie des instruments qui donnent plus de droits politiques à certains groupes qu'à d'autres. Par ailleurs, l'expérience de parlements des jeunes déjà existants et régis par le droit public, et qui ont des compétences politiques inscrites juridiquement à l'échelon local et cantonal montre que des droits politiques spécifiques sont accordés aux jeunes pour de bonnes raisons politiques.

De plus, il peut sembler douteux de décrire les jeunes comme un groupe social tel que l'a fait le Conseil fédéral dans ses réponses. Les jeunes forment un groupe aussi hétérogène que le reste de la population. Tout le monde est jeune un jour et est inévitablement exclu de ce groupe au cours de sa vie. Les jeunes ne forment donc pas un groupe social qui se définit par les limites qu'il a avec les non-membres, mais représentent une phase de la vie dans l'existence de chaque citoyen et citoyenne.

Les compétences politiques peuvent garantir que les voix des jeunes soient aussi prises au sérieux et ne se perdent pas dans les affaires courantes de la politique.



2 Pour quelles raisons avoir un parlement des jeunes ?

2.1 Prendre part à la politique de manière durable et réelle

Un parlement des jeunes est une institution qui encourage la participation politique des jeunes à long terme. Ce n'est pas un événement unique comme une Session des Jeunes ou une Journée de la jeunesse, mais une occasion pour les jeunes intéressés à la politique d'y participer à plus long terme. Non seulement ils « jouent » la politique, mais ils y prennent également part.

2.2 Renforcer durablement le système politique de milice

En travaillant au sein d'un parlement des jeunes, les jeunes apprennent ce que signifie s'investir en politique de son plein gré. Ils découvrent ainsi le système de milice suisse, le processus démocratique et le système politique en pratique. De nombreux exemples démontrent que, en prenant part à un parlement des jeunes, les jeunes développent un intérêt important pour la politique et sont plus motivés à assumer des fonctions politiques. Un grand nombre de politicien-ne-s ont eu la possibilité de faire leurs premières armes au sein d'un parlement des jeunes.

2.3 Former en politique en mettant l'accent sur la pratique

Au sein des parlements des jeunes, les jeunes apprennent comment se former une opinion politique et comment la défendre. Ils doivent y exprimer leur avis mais aussi constamment trouver un compromis constructif, contrairement à ce qui se passe au sein d'une jeunesse de parti. Les jeunes sont ainsi confrontés tôt à un élément essentiel de notre système politique.

2.4 Promouvoir la jeunesse par les jeunes pour les jeunes

Quand les jeunes sont eux-mêmes actifs, leurs demandes sont directement réalisées et ne sont pas modifiées. Plus les jeunes sont intégrés au processus organisationnel, plus ils s'identifient au résultat. Ainsi, des offres pour les jeunes effectivement utilisées sont mises en place. Dans le même temps, la formation politique est soutenue de manière efficace et économique car les jeunes engagés au sein d'un parlement des jeunes donnent envie à d'autres jeunes non seulement en sensibilisant à la politique, mais aussi en éveillant l'intérêt pour la politique, et ainsi avoir un effet multiplicateur.

2.5 Servir d'interlocuteur pour les questions sur la jeunesse

Pour les instances politiques et administratives, un parlement des jeunes est un interlocuteur direct pour les questions politiques concernant la jeunesse. Elles obtiennent des informations sur la jeunesse par le biais d'un canal structuré et simple. Elles peuvent également mieux justifier leurs activités après avoir consulté les parlements des jeunes.



3 Dans quel but avoir un parlement des jeunes ?

3.1 Pour les jeunes

Au sein des parlements des jeunes, les jeunes réalisent des projets et examinent de manière approfondie la politique. Ils bénéficient ainsi de la possibilité de prendre part à la politique de manière durable et réelle et, à cette occasion, portent des responsabilités et peuvent travailler de manière autonome. Ce sont des expériences uniques qui favorisent aussi bien les compétences sociales que personnelles. S'engager dans un parlement des jeunes permet, en plus d'apporter de nombreuses connaissances, de se construire un réseau et de se familiariser avec les structures et les procédures en politique.

3.2 Pour les instances politiques et administratives

Grâce aux parlements des jeunes, les instances politiques et administratives ont un interlocuteur direct pour les questions de politique de la jeunesse. Elles obtiennent des informations au sujet de la jeunesse par le biais d'un canal structuré et simple. Elles peuvent également mieux justifier leurs activités après avoir consulté les parlements des jeunes.

3.3 Pour la société

Dans un parlement des jeunes, les jeunes exercent un travail bénévole au service de la société. Cette dernière profite des projets réalisés, de l'intégration des jeunes en politique, de la possibilité de participation offerte aux jeunes ainsi que de l'encouragement à la relève en politique pour le système de milice.

3.4 Pour les jeunesses de partis

Un parlement des jeunes est le partenaire idéal des jeunesses de partis. Il est certes indépendant de tous partis politiques et une grande partie des jeunes parlementaires n'adhère (encore) à aucun parti. De nombreux anciens jeunes parlementaires sont tout de même actifs au sein de (jeunesses de) partis aujourd'hui. En outre, les parlements des jeunes représentent une plate-forme sur laquelle les jeunesses de partis peuvent lancer des demandes neutres. Un parlement des jeunes offre également aux membres des jeunesses de partis la possibilité d'acquérir de l'expérience tôt au sein d'un parlement et dans la confrontation avec des personnes ayant des avis totalement différents.



4 Objections à la création d'un parlement des jeunes

4.1 Manque d'intérêt des jeunes

Pour qu'un parlement des jeunes marche et le reste, il est nécessaire que de nombreux jeunes s'engagent sur une longue période. Ces jeunes doivent être disposés à prendre part à des réunions et à des sessions toutes les quatre à six semaines pendant plusieurs années. Les parlements des jeunes sont sans cesse confrontés au fait que les jeunes engagés deviennent majeurs mais que la relève ne vient pas. Le changement de génération représente un défi existentiel. De plus, les jeunes ne sont en général pas très intéressés par la politique.

Objection :

Selon des sondages et des études¹, une part non négligeable de jeunes sont en principe intéressés par les événements politiques. Un parlement des jeunes qui peut en grande partie s'organiser soi-même et, par conséquent, d'une manière adaptée aux jeunes représente un moyen idéal pour réellement intégrer de jeunes intéressés et transformer leur intérêt en engagement.

La transition générationnelle représente un défi pour toute organisation, mais elle constitue également une chance énorme pour les jeunes : les jeunes parlementaires expérimentés peuvent aider à former les nouveaux membres. Cette transition fonctionne dans de nombreux PJs. De surcroît, la FSPJ propose de l'aide aux PJs.

4.2 Complexité des thèmes

Les exigences relatives au caractère complexe et abstrait des thèmes traités par un parlement des jeunes sont relativement élevées. Moins les thèmes ont un rapport direct avec le vécu des jeunes, plus ils exigent des jeunes qu'ils s'informent à leur sujet et qu'ils se familiarisent avec. Pour ces raisons, il est particulièrement difficile de toucher les jeunes issus de milieux à faible niveau d'instruction.

Objection :

Les thèmes auxquels s'intéresse un parlement des jeunes sont en lien direct avec le vécu des jeunes. Cette manière de traiter des thèmes qui les concernent directement est justement idéale pour la formation politique de jeunes à faible niveau d'instruction. Même si le parlement des jeunes se prononce sur des thèmes politiques inscrits à l'agenda politique, ils ont un rapport avec le quotidien des jeunes parlementaires. En outre, le niveau d'étude ne devrait en aucun cas être un argument pour refuser de participer à la politique !

¹ gfs.bern (2014) : étude de planification de l'intérêt politique et de la participation des jeunes.
https://www.fspj.ch/fileadmin/files/6_Publikationen/Studien/143114_SB_Easyvote_WIK_FR.pdf
HTW Chur (2014) : scoop-it 2.0. Étude sur l'utilisation des médias et la participation politique des jeunes en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein. (en allemand)
https://www.dsj.ch/fileadmin/files/4_Projekte/engage-ch/140905_Scoopit_Studie_Druckboegen_jh.pdf
EKKJ (2015) : Moi et ma Suisse : sondage effectué auprès de jeunes âgés de 17 ans en Suisse. (en allemand) Forschungsbericht 13 (15)..



En outre, un sondage réalisé par la FSPJ auprès des jeunes parlementaires actuels a montré que les jeunes gymnasiens et universitaires ne sont de loin pas les seuls à s'engager dans des PJs ; 50 % de leurs membres n'ont jamais fréquenté le gymnase ou l'université.

4.3 Préférence à une Journée de la jeunesse

À la place d'un parlement des jeunes, une Journée de la jeunesse devrait être introduite. Elle est ouverte à tous les jeunes et aussi justement à ceux qui ne se sont pas encore activement engagés en politique. Cette journée se tient généralement tous les un ou deux ans. Les jeunes y ont l'occasion de débattre de thèmes politiques actuels et de déposer leurs demandes. En outre, les jeunes participant à une Journée de la jeunesse n'ont pas besoin de s'engager à long terme, mais ils ont cependant l'occasion d'acquérir une première expérience en politique.

Objection :

Une Journée de la jeunesse n'offre pas de réelle possibilité de participation aux jeunes. Ils peuvent apercevoir des balbutiements de politique, mais n'ont pas d'occasion concrète de s'investir et surtout pas à long terme dans le processus politique. Par contre, un parlement des jeunes le permet.

Une seule rencontre par année ou tous les deux ans n'est pas assez contraignante. Une Journée de la jeunesse est une expérience unique.

Les jeunes apprennent bien mieux ce que signifient travailler en politique, mettre en œuvre des projets, trouver des compromis et défendre son propre avis au sein d'un parlement des jeunes.

Les Journées de la jeunesse sont tout au plus un complément aux parlements des jeunes (un parlement des jeunes peut par exemple conduire comme projet une Journée de la jeunesse), mais elles ne servent cependant pas de remplacement.

4.4 Investissement pour un parlement des jeunes trop important

Les coûts liés à la mise en place d'une Journée de la jeunesse se montent à environ 10'000 francs par année. L'investissement et les ressources nécessaires à un parlement des jeunes cantonal seraient nettement plus importants.

Objection :

Les parlements des jeunes cantonaux disposent d'un budget allant de 10'000 à 40'000 francs. Les coûts pour un parlement des jeunes cantonal sont inférieurs à ceux nécessaires à l'établissement d'une commission parlementaire. Les jeunes parlementaires ne reçoivent pas de jetons de présence et ont besoin de subventions, surtout pour les projets, la location des locaux, etc. Nous tablons sur des coûts s'élevant jusqu'à 20'000 francs par année.

Beaucoup de communes suisses sont disposées à allouer 10'000 francs par année à leur parlement des jeunes.